

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
VENDREDI 9 JUIN 2023

L'an deux mille- vingt-trois, le neuf juin les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire Monsieur Alain ERRARD, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient **présents** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- M. ERRARD Alain
- M. GODEFROY Christian
- Mme CHARRIER Marie-Claude
- M. BARON Eric
- M. MARY Michel
- M. CAMUS Laurent
- Mme FORGE Sylviane
- M. BOUQUEREL Jean-Yves
- Mme GARCIA Joëlle

Quorum : 5

DATE DE CONVOCATION : 3 juin 2023

La séance est ouverte à 17h30

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 27 avril 2023 ;
- Désignation du délégué titulaire pour les élections sénatoriales 2023 ;
- Désignation des 3 délégués suppléants pour les élections sénatoriales 2023 ;
- Motion en faveur de la création d'un lycée à Magny-en-Vexin ;

Mme CHARRIE Marie-Claude est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire indique que tous les documents à l'ordre du jour ont été transmis aux membres du Conseil Municipal.

1- Approbation du compte-rendu de la séance du 27 avril 2023 (délib 2023-27)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n°83-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié

Considérant l'envoi du compte-rendu avec la convocation à la présente séance.

Sur présentation de monsieur le Maire,

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Adopte le compte-rendu du conseil municipal du 27 avril 2023.

Nom des votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
BARON Éric	x		
BOUQUEREL Jean-Yves	x		
CAMUS Laurent	x		
CHARRIER Marie-Claude	x		
ERRARD Alain	x		
FORGE Sylviane	x		
GARCIA Joëlle	x		
GODEFROY Christian	x		
MARY Michel	x		

A l'unanimité (pour : 9, contre : 0, abstentions : 0)

2- Désignation du délégué titulaire pour les élections sénatoriales 2023 (délib 2023-28)

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM BOUQUEREL Jean-Yves, GODEFFROY Christian, BARON Eric, Mme GARCIA Joëlle

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection du délégué titulaire

Les candidatures enregistrées :

M. ERRARD Alain

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué titulaire en vue des élections sénatoriales.

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 9
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- M. ERRARD Alain : 9 voix

M. ERRARD Alain ayant obtenu la majorité absolue est proclamé(e) élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

3- Désignation des 3 délégués suppléants pour les élections sénatoriales 2023 (délib 2023-29)

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM BOUQUEREL Jean-Yves, GODEFFROY Christian, BARON Eric, Mme GARCIA Joëlle

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués suppléants

Les candidatures enregistrées :

M. MARY Michel

M. GODEFFROY Christian

Mme GARCIA Joëlle

Mme FORGE Sylviane

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des 3 délégués suppléants en vue des élections sénatoriales.

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 9
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- M. MARY Michel : 8.. voix
- M. GODEFFROY Christian : 5.. voix
- Mme FORGE : 8 voix
- Mme GARCIA : 6.. voix

Sont élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales :

- M. MARY Michel, 1^{er} suppléant
- Mme FORGE Sylviane, 2^{ème} suppléante

- Mme GARCIA Joëlle, 3^{ème} suppléante

4- Motion en faveur de la création d'un lycée à Magny-en-Vexin (délib 2023-30)

Après avoir entendu le rapport de M. Le Maire sur la situation des jeunes lycéens et lycéennes de la commune et présenté les différentes démarches de l'Association des Maires et adjoints de la CCVVS vers le ministère de l'Éducation nationale et le Rectorat de Versailles

Considérant la situation des jeunes lycéennes et lycéens de la commune devant fréquenter les lycées de CERGY-PONTOISE situés à plus d'une heure de transport de leurs domiciles,

Considérant la volonté de MAGNY EN VEXIN d'accueillir un lycée sur son territoire,

Considérant l'engagement de la Région ILE DE France de financer la construction de ce lycée,

Monsieur le Maire et les membres du conseil municipal attirent l'attention de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale sur l'urgence de créer un lycée à MAGNY EN VEXIN – Val d'Oise afin que les jeunes Vexinoises et Vexinois puissent poursuivre leurs études secondaires sans avoir à subir la fatigue de longs trajets, préjudiciable à leur réussite.

Nom des votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
BARON Éric	x		
BOUQUEREL Jean-Yves	x		
CAMUS Laurent	x		
CHARRIER Marie-Claude	x		
ERRARD Alain	x		
FORGE Sylviane	x		
GARCIA Joëlle	x		
GODEFROY Christian	x		
MARY Michel	x		

A l'unanimité (pour : 9, contre : 0, abstentions : 0)

Ainsi que présentée, la présente motion a été adoptée par 9 voix représentant, soit l'unanimité des présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h50
Établi par Mme CHARRIER Marie-Claude, Secrétaire de séance

Haute-Isle, le 09/06/2023
Le Maire, M. Alain ERRARD


